

d'action avant tout, toujours armé en guerre par des connaissances littéralement encyclopédiques, il n'a laissé naître aucun débat se rapportant à la prospérité, à l'embellissement de Nancy, ou à la conservation de ses monuments, sans y consacrer immédiatement soit un rapide et judicieux écrit, soit un article de journal savamment raisonné : le nombre des tributs ainsi payés au souci des intérêts locaux est incalculable, et certains vieux monuments, débris rares et précieux du passé, témoins de sa gloire ou de son art, n'ont dû leur conservation qu'aux campagnes vigoureuses menées par cet ardent protecteur.

Il servait en même temps son pays de Lorraine en contribuant activement à la fondation et aux progrès des sociétés savantes, s'écartant dans toutes des honneurs, mais restant dans les rangs les plus modestes, un travailleur obstiné et un conseiller justement écouté.

Dès 1849, il s'associait, de Paris où il commençait ses études de droit, à la fondation de la Société d'Archéologie lorraine et à la création du Musée historique lorrain, à la reconstitution duquel, après le désastreux incendie du 17 juillet 1871, il a puissamment aidé.

Des rapports nombreux à l'Académie de Stanislas témoignent de la part, qu'avec le simple titre de membre-correspondant, auquel il a fermement voulu se tenir, il a prise aux travaux de cette haute Compagnie.

L'amitié, la sympathie pour quiconque se vouait à une œuvre utile, la sûreté de sa reconnaissance, lui ont fait enfin écrire les préfaces ou les comptes-rendus d'ouvrages nombreux, et des notices pleines d'âme et d'intérêt sur des concitoyens illustres.

Les qualités du cœur se retrouvaient toujours, en effet, chez M^e Lallement, à côté de celles de l'orateur et de l'écrivain. Tous ceux qui l'ont approché les ont mesurées, et garderont la mémoire d'une affabilité, d'une obligeance, d'une bonté qui se dépensaient sans compter.

Dans le deuil général, ceux qui ont eu le privilège d'être plus intimement ses amis, ont mêlé leur douleur aux larmes de sa femme et de sa fille qu'il chérissait, et feront revivre dans leur dévouement respectueux pour elles, le souvenir reconnaissant et fidèle de l'homme excellent que la mort a prématurément ravi.

Nancy, 20 février 1890.

SAMEDI 22 FÉVRIER 1890

REVUE

DE

DE

eries. Trouver
sible à Nancy?

... s'efforçant de
... de la
... en main
... depuis
... je rentrai
... de Meurthe,
... du ruisseau
... on n'attend
... sur la
... on joue des
... voir un peu
... gare à vous,
... Ah! les p'tits
... oncle, qui ac-
... m'entends encore
... nous, l'ais-
... d'habitude carrière
... nise; voilà le
... nche. Hélas!
... route; il faut
... d'échafauds et
... ment la car-
... et
... nommant aux

d'habitude, je me leva
mes leçons et partir pou
mes habits, de peur d'
je n'osais en parler, cra
tout à coup et me saute

on essaya tous les engin
pièges de toutes sortes
rien n'y fit.

Je n'osais plus couche
nuit à côté de ma mèr
noter le plancher et perc
terreurs au fond de mo
nous étions assez tranqu
pourtant voir le bout de
immense buffet de la cuisin

En résumé, vous n'avez plus pour sa-
tisfaire à des besoins déjà nés actuelle-
ment et qui vont grandir tous les jours,
qu'une seule issue encore possible. Ne
ferez-vous pas le nécessaire pour la lais-
ser ouverte?

Ne voudrez-vous pas non plus, mes-
sieurs, après avoir consacré une partie de
vos ressources disponibles à des besoins
beaucoup moins pressants que ceux que
nous vous signalons, consacrer le surplus
à une œuvre qui est vraiment d'utilité gé-
nérale, dans l'acception la plus étendue
de ce mot?

Avis mortuaire

Les personnes qui par erreur ou omis-
sion n'auraient pas reçu de lettre de
faire part du décès de :

M. Louis LALLEMENT,
AVOCAT,

sont priées d'excuser la famille et de
considérer le présent avis comme une
invitation à assister aux convoi et enter-
rement qui auront lieu le samedi
15 février, à 10 heures du matin.

Le service religieux se fera en l'église
Cathédrale et l'inhumation au cime-
tière de Préville.

Maison mortuaire : 46, rue de la
Pépinière, 27.

Bureau de bienfaisance de Nancy

Par testament déposé chez M^e Paul,
notaire à Nancy, M. Paul Digot, récem-
ment décédé, a légué au bureau de bien-
faisance de Nancy la plus grande partie
de sa fortune, pour être employée à faire
apprendre des états manuels aux enfants
pauvres des paroisses Saint-Sébastien et
Saint-Nicolas.

Ce legs ne recevra son exécution qu'a-
près le décès des usufruitiers du défunt.

Revue de Nancy

Je Soussigné

Demeurant à

Rue

déclare m'abonner à la **REVUE DE NANCY**, pour une

année, moyennant le prix de 5 francs.

le

SIGNA

La Rédaction de la
Revue de Nancy,
recevra le Lundi 22 Février dans le
Grand Salon du Restaurant Baudot

R.S.P.

au Restaurant Baudot

On dansera

Cette carte étant personnelle, prière de la présenter à l'Entrée avec l'Enveloppe

La « Revue de Nancy »

Nous souhaitons la bienvenue à un
nouvel organe dont on nous annonce
l'apparition pour le samedi 22 février. La
Revue de Nancy s'abstiendra de toute
politique et surtout de toutes polémiques
personnelles. Le choix des sujets traités
permettra d'ailleurs de faire de cette re-
vue une lecture de famille. Chaque numéro
contiendra une grande page de dessins
dont le premier est du peintre Camille
Martin qui a composé en outre le titre du
journal. Le prix de l'abonnement à cette
revue bi-mensuelle est de 5 francs par an ;
le prix du numéro de 0 fr. 20. Pour
tout ce qui concerne abonnements, rédac-
tion et administration, on est prié de s'a-
dresser 3, place Stanislas.

La « Revue de Nancy »

La *Revue de Nancy* dont nous avons
annoncé l'apparition, a publié samedi son
premier numéro, dont voici le sommaire :
Idées en l'air : Valley. — *Ecaurement*,
poésie : Mélanie. — *Prière suprême* : Ray-
mond. — *Séjourné*, poésie : E. H. — *Chro-
nique théâtrale* : U. — *Chronique litté-
raire* : E. — *La quinzaine* : Raymond. —
Les yeux : Valley. — *Un rat* : de Varan-
gise.

Le début de la nouvelle feuille est
réussi. Elle se présente sous un aspect
élégant, marie agréablement sujets divers,
vers et prose, comme on peut le constater
à la lecture du sommaire, et paraît dispo-
sée à ne rien négliger des choses de l'art
et de la littérature. Cela suffit-il pour
réussir? Nos nouveaux confrères, un peu
pessimistes, ne le croient pas encore.
Nous espérons que dans quelque temps,
ils modifieront leur formule et diront :
« Nous avons essayé ; nous sommes main-
tenant sûrs. »

La page d'album de M. Camille Martin
est agréablement variée; ses patineu-
ses, ses militaires, ses différents types
sont pris sur le vif. Aussi bien l'éloge de
M. Camille Martin n'est-il plus à faire,
surtout à Nancy.

Samedi soir, la *Revue de Nancy* recevait
dans les salons du restaurant Baudot.

Un bal, fort animé, a terminé cette soi-
rée et s'est prolongé jusque vers six
heures du matin; c'est dire que la gaieté
et l'animation sont loin d'avoir fait défaut
au cours de cette amusante et joyeuse
réunion dont les nombreux invités de la
Revue de Nancy conserveront un agréable
souvenir.

12 14

murthe
9 février

Une adresse à Mgr le duc d'Orléans

L'acte de patriotisme accompli par Mgr le duc d'Orléans, avec une simplicité et une crânerie auxquelles nos adversaires eux-mêmes rendent hommage, a suscité l'enthousiasme de toute la jeunesse française.

Les jeunes gens de la Lorraine, en particulier, voulant montrer au Prince que leur cœur vibre à l'unisson du sien, vont lui envoyer l'Adresse suivante, couverte de signatures.

Bien que ce soient les jeunes gens qui aient pris l'initiative de cette Adresse au Prince, il va sans dire que nos amis de tout âge et de toute condition seront admis à la signer. Un exemplaire sera déposé dans nos bureaux :

Monseigneur,

Rien de ce qui touche au patriotisme ne saurait laisser indifférents les jeunes gens lorrains, ces compatriotes de Jeanne d'Arc, aussi sont-ils heureux et fiers de votre démarche si française.

Ils espèrent, Monseigneur, que l'abrogation des lois d'exil vous permettra bientôt de vivre dans ce pays que vous aimez si ardemment, et vous donnera cette joie tant rêvée de pouvoir faire campagne sous l'uniforme français, le jour où l'intérêt de la Patrie le demandera.

Ils vous prient,

Monseigneur,

de daigner agréer l'hommage de leur sympathie la plus respectueuse.
Nancy, le 22 février 1890.

Musée de sculpture

Mardi, à 3 heures, ont eu lieu, à l'hôtel de ville de Nancy, sous la présidence de M. Lanique, adjoint, les adjudications relatives aux travaux ayant pour objet l'agrandissement du musée de peinture et la création d'un musée de sculpture.

1^{er} lot. — *Terrassement et maçonnerie.* — Montant des travaux : 59,731 fr. 76. MM. Paul Muscat offre un rabais de 14.65; Henriot, 11.20; Lacombe, 26.26. — M. Lacombe est déclaré adjudicataire.

2^e lot. — *Charpente et menuiserie.* — Montant des travaux : 24,847 fr. 48. M. A. Strack offre un rabais de 17.15. — Il est déclaré adjudicataire.

3^e lot. — *Couverture, ferblanterie, plomberie.* — Montant des travaux : 3,829 fr. 36. MM. Ch. Germain offre un rabais de 19 0/0; Nicolas Pillard, 8.80; Thierry, 13.25. — M. Germain est déclaré adjudicataire.

4^e lot. — *Serrurerie.* — Montant des travaux : 28,116 fr. 35. M. Zimmermann offre un rabais de 8.60 0/0; M. Helmerich, 14 fr.; M. Limet, 5.95; M. Guériot, 20 fr. — M. Guériot est déclaré adjudicataire.

5^e lot. — *Plâtrerie.* — Montant des travaux : 5,792 fr. 37. M. Alexis Kalis offre un rabais de 6.35 0/0. — Il est déclaré adjudicataire.

6^e lot. — *Peinture et vitrerie.* — Montant des travaux : 7,738 fr. 01. M. Léopold Spens offre un rabais de 33.85 0/0; M. Guéré, 30.80; M. Lenoir, 23.15. — M. Spens est déclaré adjudicataire.

Les musées de Nancy

Le musée de peinture de la ville de Nancy, installé dans les bâtiments de l'hôtel de ville, se compose actuellement de quatre salles. Un grand salon carré, à droite duquel se trouve la salle Poirrel, et deux petites galeries latérales se développant à gauche du salon.

On vient de procéder à l'adjudication des travaux destinés à l'agrandissement du musée de peinture et à la création d'un musée de sculpture. Il était en effet urgent de pourvoir à une nouvelle organisation de ces services. De nombreuses et belles toiles dorment, soit dans les caves, soit dans les greniers, et l'entassement de quelques statues dans le petit vestibule qui précède le musée de peinture, — on pourrait dire plus justement le palier — produisait sur le visiteur un effet regrettable.

Il n'en sera plus ainsi. Grâce au transfert du conservatoire de musique dans les dépendances de la salle Poirrel, les deux galeries du musée de peinture vont s'étendre jusqu'à la rue de la Constitution et le rez-de-chaussée du bâtiment, transformé, sera réservé au musée de sculpture qui, dès le début, présentera un grand intérêt, la ville de Nancy ayant reçu de nombreux dons qui n'ont pu être exposés.

Outre le conservatoire de musique, le bâtiment appelé à être modifié renferme le bureau du service de la sûreté et le bureau des écoles municipales.

On avait songé, tout d'abord, à transporter dans l'immeuble que la ville vient d'acquiescer, rue des Dominicains, n° 3, tous les services de la police municipale. On écartait ainsi des salles du musée les appareils de gaz ou de chauffage répartis dans les locaux occupés par la police et qui constituent un danger permanent d'incendie pour les collections réunies dans le musée de peinture actuel.

On a dû momentanément, en présence des difficultés d'aménagement, renoncer à cette idée. Il eût fallu, pour installer la police dans la rue des Dominicains, que la ville indemnifiait les locataires qui habitent encore une partie de l'immeuble et que la construction fût remaniée de fond en comble.

Le rez-de-chaussée de la maison portant le numéro 3 de la rue des Dominicains sera jusqu'à nouvel ordre occupé par le bureau des écoles.

Les travaux d'agrandissement et de transformation exécutés, les musées occuperont donc tout le premier étage de la partie des bâtiments compris entre les deux cours intérieures de l'hôtel de ville ainsi que le rez-de-chaussée et le premier étage de la construction s'étendant du bureau central de police à la rue de la Constitution.

La façade donnant sur la rue Pierre-Fourrier présentera l'aspect suivant : chaque extrémité sera terminée par une sorte de pavillon, percé au rez-de-chaussée d'une large porte et deux fenêtres. Trois larges ouvertures éclaireront le premier étage. La partie centrale du bâtiment sera coupée par une porte semblable en ses dimensions aux précédentes. Sept fenêtres disposées à gauche et à droite de cette porte laisseront pénétrer la lumière dans la galerie du rez-de-chaussée.

Neuf fenêtres régulièrement espacées prendront jour dans la cour intérieure de la mairie.

Le rez-de-chaussée, avons-nous dit, sera réservé à la sculpture. L'entrée se trouvera dans le pavillon faisant l'angle de la rue Pierre-Fourrier et la rue de la Constitution; elle sera située dans la première de ces rues.



PHILIPPE, duc d'Orléans, LE JOUR DE SA MAJORITÉ RENTRE EN FRANCE POUR RÉCLAMER SON DROIT COMME FRANÇAIS, D'ACCOMPLIR SON SERVICE MILITAIRE. IL EST ARRÊTÉ À PARIS LE 7 FÉVRIER 1890 ET CONDUIT EN PRISON À LA CONCIERGERIE. CONDAMNÉ LE 12 FÉVRIER À DEUX ANS DE PRISON PAR LE TRIBUNAL DE LA SEINE AVANT SA CONDAMNATION, LE PRINCE, CERTAIN D'AVOIR FAIT SON DEVOIR ET REPUSANT TOUT AUTRE MOYEN DE DÉFENSE A FAIT DEVANT LE TRIBUNAL LA DÉCLARATION SUIVANTE :

*Je suis venu en France pour servir comme simple soldat.
Je ne fais pas de politique; la politique ne regarde que mon père, dont je suis le fils respectueux et soumis, le fidèle serviteur.
Je ne suis pas allé à la Chambre, mais au bureau de recrutement.
Je savais à quoi je m'exposais. Cela ne m'a pas arrêté.
J'aime mon pays. Est-ce une faute? J'ai voulu servir la France au régiment.
Est-ce un crime?
Non,
Donc, je ne suis pas coupable. Donc, je n'ai pas besoin d'être défendu.
Je remercie cordialement mes conseils de leur dévouement et leur demande, d. ne pas me défendre.
J'ai appris dans l'exil à honorer la magistrature de mon pays. Je respecterai ses arrêts.
Mais si je suis condamné, je suis sûr du jugement favorable des deux cent mille conscrits de ma classe et de celui de tous les braves gens. Ceux-là, j'en suis sûr, m'acquitteront.*

Première

ABONNEMENT

NANCY
 3 mois 5r; 6 mois 10r;
 Département
 3 mois 6r; 6 mois 11r;
 Autres départe
 3 mois 6r; 6 mois 12.50

L'abonnement continue
 sauf avis contraire et est
 l'avance.

A NOS

L'Indépendance
 public comm
 modérées, qu
 des Français
 versellement
 Ce nouveau
 comme son t
 attache ne l'e
 relleurs ou
 si souvent la
 dépens de la
 Pour nous, d
 tout nous res
 La loyauté, la

LA MAISON DU CAFÉIER
HAUVUY

Depuis longtemps reconnue pour ses Cafés 1er Choix,
 recommande à sa nombreuse clientèle ses

PATES ALIMENTAIRES

extra, ne troublant pas le bouillon.
Macaronis gros et fin, Vermicelle, Nouilles, Lazagnes
 PATES D'ITALIE
 (Mignonnettes, Lettres Marguerites, Graines de Melon et Graines de Plomb.)
 Semoules et Tapiocas
 Toutes ces pâtes sont d'une qualité exquise et relativement bon marché.

GRAND CHOIX DE CAFÉS VERTS (très-vieux)

Torréfaction tous les jours
 Cafés grillés à 2 fr. 60, 2 fr. 80, 3 fr. 00 par 20 le 112 kilog.
 Thés de toutes sortes, q. supérieures
 VANILLES (BOURBON, MEXIQUE)
 RHUM BLANC ET COGNAC EXTRA-VIEUX

13, Rue de la Fayencerie, 13
GUYOT, HINGRES et C^{ie}, Successeurs

Ouverture depuis le 1^{er} Janvier 1890
 DE LA
CORDONNERIE CENTRALE
 94, rue Saint-Dizier, 94, NANCY
 (Au-dessus de la rue de la Hache.)

Grand assortiment de Chaussures pour Hommes, Dames,
 Fillettes et Enfants.

Maison vendant du bon à des prix exceptionnellement avantageux.
 ON Y TROUVE TOUS LES GENRES DE CHAUSSURES

Atelier de Réparations, 94, rue St-Dizier, Nancy

INSTRUMENT A MESURER LA VUE
 dit Opsimètre
 brev. s. g. d. g.



Médaille à l'Exposition, Paris 1878
 INVENTÉ PAR
DESCHIENS, Opticien
 43. Rue des Dominicains

Lunetterie, Jumelles, longues-vues, Baromètres, Thermomètres, Compas en qualités supérieures.
 La Maison ne fait pas colporter ses Articles et le magasin est toujours fermé le dimanche.

Médaille d'Argent, Exposition Paris 1889
La VELOUTINE
 Poudre de Riz spéciale
 PRÉPARÉE AU BISMUTH

A vendre ou à

UNE
BELLE PROP
 Propre à toute industrie,
 Maison d'habitation, vastes
 rie, bangar, jardin potage
 ment.
 Cette propriété est située
 d'eau et dans les ateliers
 machine à vapeur de la for
 chevaux.
 S'adresser au Bureau du

ON DEMANDE DE
Ouvriers Mo
 pour le
 Chaussou de
 Travail assuré tout
 Maison C. Guyot, 58,
 Dizier.

A VENDRE
 UNE
PETITE IMPR
 Située dans une belle
 de l'Est
 Sous-préfecture de 20.000
 S'adresser à M. Fribourg
 la Hache, Nancy, ou au
 journal.

M^{lle} CAMI
SOMNAMBUL
 6, Rue de l'Equit
 NANCY
 Consultations tous les j
 du m. à 5 heures du soir,
 excepté.

UN JEUNE H
 24 ans, désire trouver
 quelques heures par j
 bureaux ou magasins.
 S'adresser au bureau

UN
Bon ouvrier é
 Demande de l'ouv
 Soit aux pièces soit à la
 S'adresser rue Notre-Dam
 4^e étage.

M^{lle} ARO
SOMNAMBUL
 34 - Rue de la Pépi
 Consultation tous les jours
 du matin à 5 heures d

25 fr. par semaine à l
 pouvant disposer
 par jour. (Travail
 copies) ou manuel chez
 à M. Paul de Vigne, Dir.
 Industriel, 2, r. Panama

BEAU MOBI
 A Vendre
 Pour cause de de
 S'adresser au bureau

Prêts d'argent
 long. échéances. Rien à p
 Prompte sol. S'ad. Dire

ABONNEMENTS

NANCY
3 mois 5^{fr}; 6 mois 10^{fr}; la an 18^{fr}
Département
3 mois 6^{fr}; 6 mois 11^{fr}; la an 21^{fr}
Autres départements
3 mois 6^{fr}; 6 mois 12.50; la an 24

L'abonnement continue de droit sans avoir contracté et est payable à l'avance.

L'INDÉPENDANT LORRAIN

JOURNAL QUOTIDIEN

Bureaux d'Administration, d'Abonnements et d'Annonces :

NANCY — 26, RUE HÉRÉ & TERRASSE DE LA PÉPINIÈRE — NANCY

ANNONCES

la ligne.
4^e page : 4^e insertion. 0.20
— 2^e — 0.15
— 3^e — 0.10

RÉCLAMES

3^e page..... 0.30

On traite à forfait pour les annonces répétées.

Les annonces sont réglées dans le mois de l'insertion.

A NOS LECTEURS

L'Indépendant Lorrain se présente au public comme l'organe des opinions modérées, qui ont cours dans la masse des Français et qui règnent aussi universellement chez le peuple lorrain. Ce nouveau journal est indépendant, comme son titre l'annonce. Aucune attache ne l'enchaîne aux partis querelleurs ou ambitieux qui exploitent si souvent la crédulité du lecteur, aux dépens de la justice et de la vérité. Pour nous, du moins, en tout et partout nous resterons justes et francs. La loyauté, la modération, la sagesse resteront notre règle.

Nous laisserons défendre l'opinion républicaine au Progrès, à l'Est, à l'Impartial, à l'Express, à la Dépêche, au Courrier, ou à tout autre.

Nous laisserons de même soutenir l'opinion monarchique à la Meurthe ou autres feuilles de sa couleur orléaniste.

Nous laisserons aussi la cause religieuse entre les mains de l'Espérance, de l'Ami du Peuple et de la Semaine officielle.

Mais nous emprunterons tour à tour, à chacun de ces divers organes de toutes les opinions, ce qui nous semblera convenir à la curiosité ou à l'utilité de nos lecteurs.

Il nous suffira de rester bon français, bon lorrain, c'est-à-dire d'être patriote en toute occasion, et de le montrer de la manière la plus honnête et la plus franche.

Voilà le but, l'unique but où se complait notre ambition.

Questions du Jour

Le Progrès

Malgré la présence des ministres, il ne semble pas que la réunion plénière de mercredi ait donné les résultats que pour notre part nous en attendions.

A quoi tient cet insuccès relatif? Il tient évidemment à la crainte exprimée par des modérés de la nuance du Temps et des Débats de voir les membres plus avancés de la Chambre exercer à l'aide des réunions plénières une influence à la fois décisive et oppressive sur le gouvernement. Ces modérés se sont abstenus de parti pris pour donner en même temps une leçon à leurs collègues trop agités et

aux ministres trop complaisants.

Il y avait peut-être un autre moyen d'atteindre le but vers lequel doivent tendre les républicains soucieux de préserver l'indépendance du gouvernement de la pression radicale. Il aurait suffi pour cela de se rendre en masse à la réunion plénière au lieu de s'abstenir.

Voyons les choses comme elles sont : ou la majorité, pour la préparation de ses travaux et pour l'accord à établir entre ses membres dans les questions politiques, procédera par groupes, ou elle procédera par voie de réunion plénière.

L'Est Républicain

On a beau s'appeler Hugo, l'étoile du génie ne brille pas nécessairement au front de ceux qui naquirent sur les sommets.

D'ailleurs, la loi de nature indique qu'après être arrivée à son maximum d'expansion, une race se rabougrit, s'étiolé et n'engendre plus que des chardons. Sans doute, on constatera quelques exceptions, mais elles sont rares. En revanche, les exemples sont nombreux : Charlemagne enfant Louis-le-Débonnaire; Henry IV; Louis XIII; Louis XVI est la pale fleur des Bourbons; la belle pléiade des Girardin s'incarne en Émile, le fameux journaliste dont l'indolent héritier ne réussit jamais à faire rien qui vaille.

Pour un Alexandre Dumas, fils de ses œuvres autant que de son père, que de rameaux anémiques nous fournis-ent la plupart des grandes familles! On n'en doit pas gémir plus que de raison. Le règne de la démocratie est précisément basé sur la fatale dégénérescence des privilégiés de la naissance ou de la fortune.

La Meurthe

Ainsi, M. Rouvier se prépare à charger le pays de deux cent millions d'impôts nouveaux! Et il y a cinq mois à peine pendant la période électorale, lorsque nous écrivions qu'un emprunt était inévitable, les feuilles opportunistes de Nancy nous traitaient de calamitateurs! Bien mieux : il y a encore quelques semaines, ledit Rouvier, ce digne collègue de Constans et de Thévenet, proclamait que les finances du pays étaient prospères.

Deux cents millions d'impôts nouveaux, avouons-le. En effet, M. Amagat spécifie qu'on demandera environ quarante millions au capital des

successions, cent vingt millions à l'alcool et aux sucres, et quarante millions à la douane ou à la propriété bâtie.

L'opportunisme nous conduit en ligne droite à la banqueroute. Est-il encore temps de l'arrêter? Oui, affirme M. Amagat; on peut trouver dans le budget assez de ressources et non seulement pour équilibrer les recettes et les dépenses, mais aussi pour constituer une réserve destinée à l'amortissement de l'arriéré.

L'Espérance

Si vous demandez aux lecteurs républicains à combien s'est montée l'indemnité que la famille d'Orléans a reçue après la guerre, ils vous répondront sans hésiter : 4 40 millions! Et ils seront de bonne foi, parce qu'ils n'ont jamais entendu qu'un son.

Mais celui qui somme cette cloche faïcée, est-il aussi de bonne foi? Ne lui a-t-on pas mis cent fois le nez dans son mensonge, et prouvé, clair comme le jour, que la famille d'Orléans n'a pas reçu, alors, un centime en argent?

On lui a restitué celles de ses propriétés injustement confisquées après le coup d'État, qui n'étaient pas encore vendues. Et c'était un acte de justice. L'État, ou plutôt Napoléon, ayant commis une iniquité, il était du devoir de ses successeurs de la réparer.

Cette réparation n'a donc rien enlevé au pays, puisque les propriétés restituées ne leur appartenaient pas.

INFORMATIONS

Le bal à l'Elysée

Le second bal donné vendredi à l'Elysée n'a pas été moins brillant que le précédent.

Le président de la République et Mme Carnot se sont tenus jusqu'à une heure du matin, comme de coutume, dans le premier salon, trouvant un mot aimable pour chacun des invités qu'ils recevaient.

Mme Carnot portait la même toilette qu'au premier bal. Le salon diplomatique était fort animé; on y remarquait presque tous les ambassadeurs et chefs de légation, les membres du cabinet ainsi que les généraux présents à Paris.

On a dansé avec beaucoup d'entrain aux sons de l'orchestre de Desgranges, jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La Société nationale des artistes

Le comité de la Société nationale des artistes s'est rendu au Champ de Mars pour examiner le Palais des beaux-arts où doit être installé le Salon des artistes dissidents.

M. Alphand, qui a reçu également la visite du comité, s'est engagé à lui livrer en temps utile une partie du palais, celle où se trouvait l'exposition décennale de peinture, les deux salles de la centennale et le rez-de-chaussée de la rotonde sous le dôme.

Les bureaux de la Société vont être installés dans les locaux qu'occupait, en face du pavillon de la presse, le commissariat général des beaux-arts.

Pour embellir l'accès du nouveau Salon, M. Alphand va transformer la galerie Rapp en un grand jardin d'hiver où sera installé un restaurant.

Le dépôt des œuvres aura lieu du 1^{er} au 8 mars, au Champ de Mars.

Notre ambassadeur à Rome

M. Spuller, ministre des affaires étrangères fera signer mardi ou jeudi par le président de la République, le décret par lequel M. Billot, ambassadeur à Lisbonne, est nommé ambassadeur à Rome, en remplacement de M. Mariani, décédé.

SENAT

Séance du 23 février 1890

PRÉSIDENCE DE M. MAGNIN VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 h. 5.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur la proposition de loi de M. Marcel Barthe.

M. Cordet, rapporteur, dit que l'originalité du contre-projet de M. Lisbonne consiste dans la série des trois questions qu'il veut poser au jury. Les faits sont-ils prouvés? L'accusé est-il coupable? Et en cas d'acquiescement, y a-t-il lieu à des dommages-intérêts? Cette dernière question est absolument contraire à la loi de 1831 et, en outre, aux principes qui régissent la compétence du jury.

L'orateur développe les raisons pour lesquelles les tribunaux correctionnels sont préférables aux cours d'assises pour le jugement des délits de diffamation. Il proteste contre l'assertion de M. Bernard soutenue que la proposition porte atteinte à la fois au jury et au suffrage universel.

Le suffrage universel tient à ce qu'on respecte ses mandataires et le gouvernement qu'il a mis à sa tête.

L'orateur insiste sur les fâcheux résultats d'acquiescements accordés par le jury et ajoute que les fonctionnaires diffamés ont besoin pour que leur honneur soit vengé d'une décision motivée c'est une garantie que le jury ne peut leur donner.

On a parlé du droit commun; mais c'est la commission qui revient au droit commun en déclinant à la police correctionnelle les délits d'injure et de diffamation.

L'orateur termine en rappelant que la proposition a pour but de protéger les fonctionnaires publics et tous ceux qui donnent un concours gratuit à l'administration de la chose publique, elle répond à un besoin indéfinissable et en l'adoptant le Sénat se montrera le défenseur de l'intérêt public et de la dignité du pays.

M. Lisbonne défend son contre-projet, qui aura l'avantage de permettre d'accorder des dommages-intérêts à la partie civile alors même que le prévenu est acquitté, si les faits allégués sont reconnus exacts et si cependant la bonne foi du

prévenu a été admise c'est ce qui n'est pas possible en police correctionnelle, le contre-projet protège donc les fonctionnaires publics d'une façon plus complète. Le contre-projet a encore un autre avantage c'est qu'il accorde droit égal de récusation à la partie civile et au prévenu c'est là même une réforme qu'il conviendrait d'adopter pour toutes les affaires criminelles. Le Sénat adoptera donc le contre-projet.

La partie de l'article premier commune à la proposition de M. Barthe et au contre-projet de M. Lisbonne est adoptée.

La deuxième partie de l'article premier de la proposition tendant à déléguer aux tribunaux correctionnels les délits de diffamation est mise aux voix. Il est procédé à un scrutin dont voici le résultat.

Par 172 contre 107 le Sénat adopte le texte du projet Marcel Barthe.

M. Bardoux développe un paragraphe additionnel portant que les délits d'injure publique et de diffamation adressés aux tribunaux correctionnels les délits de diffamation est mise aux voix. Il est procédé à un scrutin dont voici le résultat.

Par 172 contre 107 le Sénat adopte le texte du projet Marcel Barthe.

M. Bardoux Je veux dire qu'il s'agit de personnes morales, vis-à-vis desquelles il ne peut pas y avoir des délits d'injure et de diffamation soumis à la police correctionnelle parce qu'ils sont dans ce cas des délits diffamatoires.

Il y a de la dignité du Sénat de ne pas faire juger par des juges ordinaires des offenses dirigées contre lui; il y a aussi de la liberté de la presse.

M. Marcel Barthe combat le paragraphe additionnel. Il cite un article de l'Autorité contenant des outrages contre le Parlement, le Ministère, contre l'armée et soutient que de telles injures doivent être soumises à la police correctionnelle.

M. Thévenet garde des sceaux fait remarquer que les corps constitués doivent prendre une délibération spéciale pour que des poursuites soient dirigées contre leurs diffamateurs. Ils restent donc juges de la décision qu'ils doivent prendre.

M. Béranger dit que pour lui la partie essentielle de l'amendement est celle qui a trait au ministère. En ce qui touche les deux Chambres l'opinion générale est qu'elles doivent déléguer les attaques dirigées contre elles.

Il demande le renvoi de l'amendement à la commission.

M. Marcel Barthe combat l'amendement et le renvoi.

M. Béranger demande alors la division et prie le Sénat de réserver au jury le jugement des délits de diffamation et d'injure contre le Ministère.

M. Bardoux maintient son amendement tout entier.

La première partie de l'amendement relative au Sénat et à la Chambre des députés est repoussée.

La deuxième partie relative au ministère est mise aux voix et repoussée par 103 contre 171.

L'ensemble de l'article premier est adopté.

L'article 2 est également avec une modification proposée par M. le rapporteur.

Il est procédé sur l'ensemble de la loi à un scrutin.

Feuilleton de l'Indépendant Lorrain.

TRISTAN L'ESTAFIER

GRAND ROMAN DU XVIII^e SIÈCLE

PROLOGUE

Jasmin, le valet de chambre du marquis de Louvois, ouvrit les deux vantaux de la porte du salon, et s'élança un peu en deca du seuil pour laisser passer le prince de Conti.

Le marquis de Louvois accompagnait le prince. A vant d'entrer dans le salon, il jeta son chapeau à Jasmin, qui le ramena dans un fauteuil, il interrogea son valet : — Est-il venu quelqu'un ? — Deux personnes ont demandé M. le marquis... D'abord, M. Laborde... Le financier ? remarqua Conti, s'adressant à Louvois. Tu empruntes ? — Non, répondit Louvois, je lui ai commandé une petite maison qu'il me fait bâtir. — Bon, tu seras volé comme si tu empruntais. — Autre visiteur ? demanda Louvois.

— Il n'a pas de nom... Un certain Tristan, je crois, répondit Jasmin, d'un ton dédaigneux.

— Comment est-il ?

— Manière équivoque, mine patibulaire... ni soldat, ni brigand... peut-être l'un et l'autre... à moins que ce soit une de ces estafiers qui font commerce de la vertu des filles...

— Il suffit, dit Louvois en le renvoyant du geste.

Jasmin ferma les portes.

Louvois détacha son épée et la posa sur un meuble.

Le marquis de Louvois avait vingt ans à peine. Au physique, c'était le type parfait du beau et charmant gentilhomme; au moral, sa candeur, sa générosité ne pouvaient certes pas faire présager qu'il serait un jour l'un des héros les plus scandaleux de la cour de Louis XVI.

Le prince de Conti approchait de la soixantaine. Il était grand, bien fait, spirituel, vif et toujours aussi élégant qu'au temps de sa jeunesse. C'était le dernier rejeton de cette branche bourgeoise dont l'un, son trisaïeul, avait dit de Louis XVI.

« C'est un roi de théâtre, quand il faut représenter; c'est un roi d'échecs, quand il faut se battre. »

— Hé ! hé ! fit le prince de Conti dès qu'il se trouva seul avec le marquis, je vois avec plaisir que tu commences à te civiliser, que tu te divertis...

— Moi ? je m'en ennuie à mourir.

— Parle ! quand on s'amuse si fort à certains moments, il faut bien

s'attendre à en trouver d'autres insupportables.

— Mais je ne m'amuse point.

— Tu ne fais rien ?

— Que faire pour cela ?

— Ce que je fais depuis quarante-cinq ans.

— Jouer ?

— Non, c'est bête.

— Boire ?

— Filt... c'est crapuleux.

— S'endetter ?

— Bast... les pieds-plats en font autant.

— Aimer alors ?

— Quelle maquerelle !

— Quoi donc ?... se marier ?

— Pour le coup, tu perds la tête.

Le prince de Conti, renversé dans son fauteuil, une jambe croisée sur l'autre, suivait des yeux le jeune homme qui allait et venait d'un air aussi ennuyé que dépit.

— Eh ! parlez, morbleu ! fit Louvois en s'arrêtant devant son interlocuteur. Dites-le, votre secret; car vous jouez, vous vous endettez, vous avez des maîtresses et vous êtes marié.

— Tout cela entre temps, mon cher ami. Quant à mon système, le voici en quatre mots : « Désirer et posséder », c'est la théorie ; « séduire et quitter » voilà pour la pratique. Tu sens bien qu'il s'agit des femmes ?

— C'est bel et bon pour vous, le prince de Conti, le roné des roués ?

— Hé ! le marquis de Louvois dont on dit-il de lui ? n'as-tu pas, avec ton nom, de la figure, de la vigueur, de l'ar-

gent ?

— Oui, je sais; mais toutes les femmes ne sont pas...

— Si ! Tu as tort.

— Il en est qui...

— Non.

— Pourtant...

— Entendons-nous : elles ne résistent pas à qui sait les dompter.

— Eh bien ! je ne sais pas dompter, je l'avoue. Tenez, il y a quinze jours je voulais aimer Mlle de Caumont, la fille de la gouvernante de l'enfant du comte d'Artois, qui a épousé ce comte génois colonel à la suite du régiment de Bourbon...

— Ah ! ah ! la comtesse de Balbi ? choix excellent, l'aspect d'un ange et l'âme d'un démon.

— Sa physionomie expressive, ses yeux admirables, sa taille divine, son esprit...

— Bravo ! interrompit Conti. Prends-moi cette femme pour maîtresse, tu n'auras plus le temps de t'ennuyer; on s'instruit vite à son école.

— Selon dégage avec lequel s'exprimait le prince et le jugement qu'il portait sur la comtesse de Balbi parurent impertinents à Louvois qui, jusqu'alors, avait vu cette jeune femme à travers le prisme des illusions de sa vingtième année.

— Vous la calomniez ! dit-il un peu froidement.

— Elle ? répliqua Conti en se replongeant dans son fauteuil. Tu n'ignores pas où est son mari ?

— A Bicêtre, assure-t-on.

— Oui. Sa folie... c'est d'avoir voulu tuer sa femme. Il l'avait surprise... tu devines ? Cet Italien est un mal-appris. Les Othellos sont méprisés à la cour. Et, ce n'est pas tout, le malheureux voulait aussi tuer l'amant !

— Le comte de Provence !

— Lui ? non. Tu le sais comme tout le monde. Le mari le sait aussi, l'imagination du comte fait tous les frais de sa passion, et la constitution physique de ce pauvre protecteur ne lui permet pas de prouver ses sentiments.

— Alors, le colonel de Balbi n'est pas fou ?

— Il l'est depuis que les médecins l'ont soigné ; et la justice, qui ne prononce pas mieux que la médecine, l'a déclaré tel.

— Mais c'est odieux !

— Bah ! ce Géniois était égaré... D'ailleurs, on a pour lui les égards dus à un fou furieux ; tous les mois, il est rossé, quand la lune devient forte ; ensuite on a des douches pour le calmer.

— Et sa femme ?

— N'ait l'important pour elle était d'avoir un titre.

— Une fois comtesse et mariée...

— Mais elle ne l'est que depuis un an !

— Elle va bon train, parbleu !

— Quel est donc cet amant assez puissant pour faire enfermer les gentils hommes ?

(A suivre).

Par 176 voix contre 15 le Sénat adopte la loi.

AUTOUR DES CHAMBRES

L'élection de Saint-Dié

La commission d'enquête sur l'élection Picot avait offert par l'organe de son président, M. Buvignier, à M. Jules Ferry de s'entendre.

M. Jules Ferry a écrit au président qu'il le remerciait de sa démarche obligeante, mais qu'il jugeait sa présence inutile devant la commission.

M. Jules Ferry ajouta dans sa lettre qu'il n'aurait aucune protestation personnelle contre l'élection de son concurrent et qu'il considérait que cette élection était appréciée en dehors de lui et des informations qu'il pourrait apporter.

La loi sur les sociétés par actions

Un Palais Bourbon, M. Thévénat a été entendu par la commission chargée d'examiner le projet voté par le Sénat et tendant à la révision de la loi de 1867 sur les sociétés par actions.

Le ministre a déclaré qu'il avait toute légation sur la matière devant porter sur les quatre points suivants :

1. Suppression des formalités imprévisibles sur la réalité des versements et des souscriptions ;

2. Obligation de libération totale des titres avant leur mise au porteur ;

3. Changement des dispositions relatives à la vérification des apports en vue de dégager la responsabilité de l'Etat ;

4. Suppression des débits spéciaux prévus par la loi de 1867, c'est-à-dire des débits de dividendes dotés de privilèges pour l'impôt d'apport et autres prévus par les articles 43 et 44 de la loi de 1867 ; par suite, application pure et simple à ces cas de l'article 103 du Code pénal relatif à l'escroquerie.

Le ministre demanda à la commission de statuer sur ces points de principe et de le convoquer ensuite, car il se réserve de faire connaître l'opinion du gouvernement sur les détails de la loi.

Le centre gauche sénatorial

Le centre gauche vient de procéder au renouvellement de son bureau.

Ont été élus : président, M. Bérenger ; vice-présidents, MM. Gilly et Fouchard ; secrétaire, M. Franc-Charveau ; questeur, M. de Rozière.

L'élection de Seine-et-Oise

La sous-commission chargée par le Sénat de vérifier les opérations électorales en Seine-et-Oise, a rendu compte de ses travaux au 5 bureau. Elle est d'avis de valider l'élection de M. Decauville. Elle réserve la question du blâme demandé par M. Hubbard.

Le bureau conclut définitivement dans la prochaine réunion.

ARRESTATION D'UN ESPION

Un officier supérieur de l'armée italienne arrêté à Nice.

Nice, 27 février.

Un voyageur disant se nommer Della Croce, âgé de 35 ans, né à Agrim (Autriche), ingénieur, a été arrêté hier matin à sept heures, dans le hall de la gare. Della Croce venait à Nice depuis cinq années, rarement pendant l'hiver, plutôt au printemps et en automne et passait toujours au même hôtel. Il menait une vie très régulière, mais faisait des voyages fréquents.

Arrivé à Nice, Della Croce déclara qu'il prétexta que les titres le faulgaient, pour aller à Marseille. Là, il aurait été filé, mais s'en étant aperçu, il renonça pour Nice, où il arriva avant-hier et annonça qu'il partirait hier pour Milan.

De nombreux documents compromettants ont été saisis, notamment des lettres pas de dire que nous sommes engagés, si nous ne prenons d'avance nos précautions.

Il est nécessaire, en un mot, que nous n'attribuions pas à la conférence d'un caractère diplomatique, et que nous la considérons comme une discussion — comme une « parole ».

M. Dreyfus, député de la Seine a dit :

simple, le plus radical, de soulager les classes laborieuses, n'est-il pas d'alléger autant que possible le service militaire, qui dans notre vieille Europe, maintient la fleur de la population sous les drapeaux ?

Je ne me fais pas d'illusions cependant sur le résultat de la réunion ; la question est trop complexe. Il faut tenir compte de la différence de climat, d'empêchement d'habitudes. Un ouvrier anglais ne vit pas comme un ouvrier espagnol. Enfin, une fois débarrassé du service militaire, il n'y a pas de désarmement général.

La France pour sa part sacrifiera 700 millions par an pour l'armée en 20 ans, 15 milliards. Pensez à ce que ces 15 milliards apporteraient de soulagement à ceux qui se plaignent et ont tant raison de se plaindre, de leur misère, si cet argent était dépensé dans l'industrie, pour le travail, au lieu de l'être en armements.

C'est une mesquinerie que de ne pas vouloir reconnaître les talents et les vertus de son adversaire. Pourquoi toujours se parti pris de dénigrement ? Que nous importent les défauts ou les vices ? Mais ça n'a pas d'importance au regard de ses qualités que nous devons surtout étudier soigneusement.

M. de Bismarck, c'est un homme de génie. Un de ses caractéristiques c'est de savoir s'arrêter à temps. La fin de la persécution religieuse, le choix du Pape comme arbitre dans l'affaire des Carolines, est un coup de maître.

Le Congrès de Berlin est une idée supérieure. Ce Congrès n'avait pas réuni le traité de San Stefano la Russie serait l'arbitre de l'Europe.

L'alliance Franco-Russe est une invention ; ce serait faire de la triple alliance le défenseur de la civilisation occidentale contre le barbare slave.

Le jour où la Russie aura Constantinople et les peuples qu'elle convoite, elle comptera 150 millions d'habitants.

Relativement au jeune Empereur, je n'ai rien de bon à dire. Il n'est qu'un homme en passe de devenir un souverain remarquable et en parfaite entente avec son chancelier, qui l'on en dise.

M. Leroy-Beaulieu

Sur le même sujet, M. Leroy-Beaulieu a dit à un de nos confrères, qui lui demandait : Approuvez-vous, pour voir part, l'adhésion du gouvernement français à la conférence de Berlin ?

Certainement, il était impossible au cabinet d'agir différemment. Dans la situation où nous sommes vis-à-vis de l'Allemagne, il n'y avait rien de mieux à faire.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

Je vais annoncer plus loin : J'estime que, même dans le cas où on aurait permis, à la conférence son caractère primitif, nous aurions dû répondre à l'invitation de l'Allemagne en ne faisant des réserves, bien entendu.

Et vous savez cependant si j'ai des idées sur le fait d'adhésion à une réglementation quelconque de travail ?

l'année dernière, la récolte de blé a été très bonne et le blé se vend très bien.

La production de la pomme de terre tend à augmenter, celle de la betterave à cultiver, celle de la vigne à améliorer. La viticulture seule est toujours en souffrance, la récolte dernière ne dépassa pas 23 millions d'hectolitres de vin.

Il ne faut pas trapper d'un coup le ministre, que les produits étrangers qui ont concurrence aux produits français.

Or, le mais étranger ne fait pas une concurrence sérieuse à notre blé, qui ne peut recevoir aucun emploi industriel.

Quant à la surface cultivée en maïs, elle peu varier en France ; les rendements seuls ont augmenté ; ils se sont élevés de 10 à 47 hectolitres par hectare.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Quant à la culture de la vigne, elle est en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'importer à l'étranger et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

Il a trouvé un employé à qui il a indiqué sa qualité et le mission dont il était chargé ; le magistrat a ensuite commencé ses investigations ; mais le document recherché n'a pas été retrouvé.

Avant la fin de l'opération, M. Laguerre, prévenu par téléphone, est allé à la gare et a poursuivi ses opérations en sa présence.

Vers onze heures un quart, après une heure de recherches, M. Clément s'est retiré.

REVUE D'ESSAI

Vendredi matin, le 26^e régiment d'infanterie s'est rendu sur la place de l'Académie et sur le cours Léopold pour se livrer à une revue d'essai.

Pendant le défilé par colonnes, la musique a joué une marche militaire.

M. le colonel Joly paraissait très enchanté de cette revue d'essai.

A 9 h. 1/2, le régiment regagnait la caserne Thiry.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

ITALIE

Un nouveau Krach

Rome, 28 février.

On annonce que la Banque populaire de Turin vient de suspendre ses paiements.

Ce nouveau désastre attend surtout le petit commerce.

Le Successeur de M. Mariani

Rome, 28 février.

Le gouvernement italien a agréé la nomination de M. Billot à l'ambassade de France près le Quirinal.

BELGIQUE

L'incendie de l'avenue

Bruxelles, 28 février.

L'enquête ouverte au sujet de l'incident Van der Smissen a établi que la partie du rapport qui a donné lieu à la protestation du général Van der Smissen, est absolument dénuée de fondement.

Il est inexact que les faits relatifs au sauvetage de Mlle Brancourt se soient passés comme l'indique le rapport. Il résulterait de l'enquête un tort grave pour le bourgmestre et pour le commissaire, et une atténuation considérable des torts attribués au général. Néanmoins, en raison de la façon irrégulière dont a procédé le général, il sera l'objet d'une admonition.

On dit que le général Van der Smissen prendra sa retraite à la suite de l'admonition qui lui a été infligée. Le général Nivaise, inspecteur général de l'artillerie, le remplacera.

Fête militaire

La grande fête militaire au profit des pauvres de la ville de Nancy, organisée sous la présidence de Mme la générale Hervé, est en bonne voie d'organisation.

La date est définitivement fixée. Elle aura lieu le 12 mars prochain et non le 15 mars comme il avait été dit. Une grande kermesse sera installée dans les trois galeries de la salle Poirer.

La grande cavalcade en voie d'organisation avec le concours des officiers du 8^e régiment d'artillerie ne coïncidera donc d'aucune façon avec cette grande fête militaire.

Institution des jeunes aveugles

Les élèves de l'institution des Jeunes Aveugles de Nancy offriront, dimanche prochain, 2 mars, à 4 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Établissement, une petite Stance Musicale aux Bienfaiteurs et Amis de l'œuvre.

Programme de la Stance

PREMIÈRE PARTIE

1. Fantaisie, à 4 mains, sur des motifs de « Haydée » d'Auber, exécutée par MM. Boiville et Oudot, Croisez.

2. Le Moulin, chœur, chanté par les jeunes filles. Valquet.

3. Un moment d'allégresse, valse à 4 mains, exécutée par Mlle Dubouix, et Causser. Th. Dubois.

4. L'opéra m'en veut, scène comique (paroles de Lacombe, musique de G. Douay), M. Fayon.

5. L'Éris, mazurka, exécutée par M. Thouvenin. Th. Bazile.

6. Pensez à Dieu, chœur d'ensemble. Lebeau.

7. Un baptême de poupée, opérète pour petites filles. Emile Gouget.

DEUXIÈME PARTIE

1. Le tramway, galop à 4 mains, exécuté par Mlle Mulot et Lamour. Gobbaerts.

2. Le nid, chœur de jeunes gens. Gonnod.

3. Fantaisie sur des motifs de la Norma de Bellini, exécutée par M. Roffidal. Challegre.

4. Les Fougères, duo, chanté par Mlle Lamour et Darmon. Luigi Borelli.

5. L'officier Merluchette, scène comique, pour jeunes gens (paroles de L. Durber et A. Marlette, musique de A. Triémy).

6. Carnaval espagnol, caprice pour piano, exécuté par Mlle Dedenon. Ch. Deloux.

7. Station du Tage, chœur d'ensemble. Ch. Proust.

MUSIQUE D'ORGUE (à la Chapelle).

1. Fugue pour orgue, exécutée par Mlle Dubouix. Beldin.

2. Marche pontificale, exécutée par M. Roffidal. J.-B. Lemmens.

3. Fugue de la 1^{re} sonate, pour orgue, exécutée par Mlle Dedenon. Mendelssohn.

Vols de bijoux

M. Cordier a été arrêté jeudi soir à Paris, âgé de 48 ans, demeurant rue Raugraff, n° 11. Il était occupé sur un certain temps par M. Cordier, bijoutier, demeurant rue St-Jean, en qualité de premier ouvrier horloger.

Le domestique a revint vers 8 heures du soir, renversa voiture qui se trouvait dans la cour de la maison d'habitation du sieur Wormus, et s'arrasant d'un bâton se mit en devoir de casser les carreaux d'une fenêtre, puis brisa la porte d'entrée de la maison.

Procès-verbal est dressé contre ce singulier domestique.

Bois incendié

Jeudi, dans la soirée, un incendie s'est déclaré dans un bois situé au-dessus du village de Maxéville et appartenant à M. de Rennemont.

Ce feu a duré une partie de la nuit occasionnant des dégâts assez considérables.

Il paraîtrait que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre. Une enquête est ouverte à ce sujet.

Incendie à Gélaucourt

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, qu'un violent incendie s'est déclaré cette nuit à Gélaucourt et a réduit en cendres une ferme située à l'entrée du village.

Malgré la promptitude des secours, il a été impossible de sauver quoi que ce soit. Les dégâts sont considérables.

Nous publierons dans un de nos prochains numéros des détails complets sur ce sinistre.

Vol

Des malfaiteurs, jusqu'à présent demeurés inconnus, ont pénétré dans la propriété de M. Dagu, au Hameau de Cléville, et sont montés sur le toit de la maison occupée l'épée par M. Dagu, et placée au centre de la propriété.

Ces individus ont enlevé toute la bordure en plomb de la toiture.

M. Dagu estime le préjudice qui lui est causé à environ 60 fr. Il a déposé une plainte au bureau de police du canton ouest.

Voilà la troisième fois, en peu de temps, que M. Dagu est victime de vols ; il est disposé à être un coup de fusil sur le premier malfaiteur qu'il trouvera dans sa propriété, et ma foi, il aura bien raison.

Vol

Le Conseil fédéral a accepté l'invitation du gouvernement allemand à désigner pour le représenter à la conférence de Berlin, M. Blumer, ancien membre de la chambre industrielle à Glaris, et M. Kaumann, secrétaire au département de l'industrie.

Le capitaine Trivier

Le Journal officiel publie un décret par lequel M. Trivier, capitaine au long cours, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le décret porte la mention suivante : « Seize ans et demi de services à la traversée de l'océan Indien, l'Afrique centrale, de Loango à Quilimane. Titres exceptionnels. »

Un autre décret a été émis, vendredi soir, par divers sociétés scientifiques, industrielles et commerciales.

L'Affaire Gouffé

Gabrielle Bonnard continue à ne pas se rendre compte de la terrible responsabilité qui pèse sur elle ; elle répond avec une telle assurance à toutes les questions de juge, elle sent l'ennemi lui vouloir ; c'est le froid qui elle avait eu peur.

La capture de Gouffé a été regardée comme devenant de moins en moins probable. Lorsque le brigadier de la sûreté Fouldry et l'inspecteur Houlier sont parvenus pour l'Amérique, ils avaient été renseignés sur les allées et venues de l'assassin de Gouffé ; en un mot, ils avaient une piste, et les dernières nouvelles tout en indiquant qu'il n'était qu'à l'Amérique.

Vol d'un jeu de billes

Dans la journée du 24 février, on a dérobé au préjudice du sieur Henry Alfred, âgé de 72 ans, aubergiste à Bruley, un jeu de billes de billard estimé 40 fr.

M. Henry soupçonne, comme étant l'auteur de ce vol, un horloger ambulancier, qui dans une maison, où il se trouvait actuellement en fuite, qui était venu au domicile de Gouffé ; en un mot, ils avaient une piste, et les dernières nouvelles tout en indiquant qu'il n'était qu'à l'Amérique.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Teul.

Arrestation

La gendarmerie de Longwy a opéré l'arrestation du sieur Grewnich Pierre, âgé de 52 ans, mouleur, né à Erange (Prusse).

Cet individu a été surpris en flagrant délit de vol d'outils au préjudice des nommes Leppage Auguste et Lambert Frédéric, cultivateurs demeurant tous deux à Villersart, employés chez M. Ferry, maître de forges à Villersart.

Grewnich a été conduit devant M. le Procureur de la République à Bievy, qui après interrogatoire l'a fait écrouer.

Tribunal correctionnel de Nancy

Audience du jeudi 27 février

Vols. — Antoine Breton, 42 ans, journalier à Nancy, a déjà subi trente-cinq condamnations pour vol et vagabondage. Breton a été surpris ramassant du plomb au préjudice de M. de Tomblaine. — 3 mois, infirmité à l'arrêt d'expulsion. — Antoine Nicolas, 43 ans, sans profession, en est actuellement à sa vingt-cinquième condamnation. Un arrêté d'expulsion du territoire français a été pris contre lui.

Débit de pièces. — Charles Bonhôte, 42 ans, pêcheur à Dieulouard, a été surpris pêchant à l'épervier dans un lot réservé. — 6 fr. d'amende.

Port d'arme prohibée. — Emile Burk

LA MAISON DU CAFÉIER

HAUVUY

Depuis longtemps reconnue pour ses Cafés 1er Choix, recommande à sa nombreuse clientèle ses

PÂTES ALIMENTAIRES
extra, ne troublant pas le bouillon.
Macaronis gros et fin, Vermicelle, Nouilles, Lazagnes
PÂTES D'ITALIE
(Mignonnettes, Lettres Marguerites, Graines de Melon et Graines de Plomb.)
Semoules et Tapiocas
Toutes ces pâtes sont d'une qualité exquise et relativement bon marché.

GRAND CHOIX DE CAFÉS VERTS (très-vieux)
Torréfaction toute spéciale.
Cafés grillés à 2 fr. 60, 2 fr. 80, 3 fr. 00 et 20 le 1/2 kilog.
Thés de toutes sortes, q. 1/4 ex. 1/2 supérieure
VANILLES (BOURBON, MEXIQUE)
RHUM BLANC ET COGNAC EXTRA-VIEUX
13, Rue de la Fayencerie, 13
GUYOT, HINGRES et C^{ie}, Successeurs

Ouverture depuis le 1^{er} Janvier 1890
DE LA
CORDONNERIE CENTRALE
94, rue Saint-Dizier, 94, NANCY
(Au-dessus de la rue de la Hache.)

Grand assortiment de Chaussures pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants.
Maison vendant du bon à des prix exceptionnellement avantageux.
ON Y TROUVE TOUS LES GENRES DE CHAUSSURES
Atelier de Réparations, 94, rue St-Dizier, Nancy

INSTRUMENT A MESURER LA VUE
dit Opismètre
brev. s. g. d. g.
Médaille à l'Exposition, Paris 1878
INVENTÉ PAR
DESCHIENS, Opticien
43, Rue des Dominicains
Lunetterie, Jumelles, longues-vues, Baromètres, Thermomètres, Compas en qualités supérieures.
La Maison ne fait pas colporter ses Articles et le magasin est toujours fermé le dimanche.

Médaille d'Argent, Exposition Paris 1889
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BUREAU
Par **CH. FAY**, Parfumeur.
PARIS, 9, Rue de la Paix, 9, PARIS
APIOL DES D^{rs} JORET ET HOMOLLE
Le véritable APIOL le seul qui agit sur les membranes muqueuses du Pharynx et ainsi contre les parties supérieures, est celui qui inventeur les D^{rs} JORET & HOMOLLE.
Régime de la Pharmacie de Paris.
MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES DE LONDRES 1852, ET PARIS 1855.
DIPLOME D'HONNEUR. PH^o BILANT, 150, r. Rivoli, Palais National.

CHAUFFAGE
F. DUBUISSON
33, Chemin de Malzeville aux Grands-Moulins, 33
Houilles de toutes provenances, Coques, Briquettes
Charbon de Bois
BOIS DE CHAUFFAGE
Quartier hecto, 5 stères. 59 fr.
— charno 49 fr. Soilage et fendage en plus.
Rondin 38 fr. 3 coupes, 6 fr.
Chêne 33 fr. 4 — — — — — 8 fr.
Fagots gros, le cent, 50 fr. — Par 25, 14 fr.
Fagots petits, le cent, 25 fr. — Par 25, 7 fr. 50.

LINOLEUMS TOUTES DIMENSIONS. **TOILES CIRCÉES**
STORES pour Magasins, Verandas et Fenêtres
NANTES DE CHINE — ARTICLES EN CARTON LAQUE — TAPIS
VÊTEMENTS EN CAOUTCHOUC
TUYAUX EN CAOUTCHOUC ET EN TOILE A VOILES
STAYENEL-BRAU
Place du Marché 4, et 66, rue Charles III, NANCY

A vendre ou à louer
UNE
BELLE PROPRIÉTÉ
Propre à toute industrie, comprenant :
Maison d'habitation, vastes ateliers, écurie, hangar, jardin potager et d'agrément.
Cette propriété est située sur un cours d'eau et dans les ateliers existe une machine à vapeur de la force de douze chevaux.
S'adresser au Bureau du Journal.

ON DEMANDE DE BONS
Ouvriers Monteurs
pour le
Chausson de Tresse
Travail assuré toute l'année.
Maison C. Guyot, 58, rue Saint-Dizier.

A VENDRE
UNE
PETITE IMPRIMERIE
Située dans une belle petite ville de l'Est
Sous-préfecture de 20.000 habitants.
S'adresser à M. Fribourg, 33, rue de la Hache, Nancy, ou au bureau du Journal.

M^{lle} **CAMILLE SOMMABULE**
6, Rue de l'Équitation NANCY
Consultations tous les jours, de 9 h. du m. à 5 heures du soir, le dimanche excepté.

UN JEUNE HOMME
24 ans, désire trouver place pour quelques heures par jour, dans bureaux ou magasins.
S'adresser au bureau du Journal.

UN
Bon ouvrier ébéniste
Demande de l'ouvrage
Soit aux pièces soit à la journée.
S'adresser rue Notre-Dame, 29, au 4^e étage.

M^{lle} **AROSA SOMMABULE**
34 — Rue de la Pépinière — 34
Consultation tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

25 fr. par semaine à hom. et dam. pouvant disposer de 2 à 3 h. par jour. (Travail de bureau copié) ou manuel chez soi. Ecr. à M. Paul de Vigne, Dir. du Progrès Industriel, 2, r. Panama, Paris.

BEAU MOBILIER
A Vendre
Pour cause de départ.
S'adresser au bureau du Journal.

Prêts d'argent s. signature.
5 0/0 l'an, long. échéances. Rien à payer d'av. Prompt sol. S'ad. Directeur de la Caisse Financière, 113, rue d'Orge, Paris.

LIQUEUR GILIS
pour guérir Chevaux couronnés, plaies, blessures de tous les Animaux.
2 fr. dans les pharmacies.
DIPLOME D'HONNEUR

OUTILLAGE D'AMATEURS ET D'INDUSTRIES
Fournitures pour le Découpage.
TOURS de tous systèmes.
SCIES MÉCANIQUES et OUTILS
toutes sortes.
— **BOITES D'OUTILS** —
Le TARIF-ALBUM, 250 pages et plus de 600 gravures, franco contre 65 centimes.
Ecrire à M. Tiersot, 16, rue des Gravilliers, Paris.

On assure 3 francs par jour (province et étranger), à hom. ou dames disposant de 2 à 5 heures par jour. Travail manuel et copie chez soi. Ecrire au dir. du Journal le Paris-Travail, 10, rue Sévère, Paris.

COMMERCE DE BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHAUFFAGE
Emile CULOT & C^{ie}
NANCY — Place Lobau — Nancy
Grand Stock de Houilles Charleroi, LOUISENTHAL
BRIQUETTES MARQUE B, ANTHRACITE
Coke de Gaz, Bois de Chauffage de toutes essences
DOSSEUX SAPIN BIEN SEC POUR BOULANGERIES
Livraison immédiate — Fagots Sapins pour Allumage — Prix modérés.

PRIME DE NOTRE JOURNAL
Les Célestins
Eau Minérale Naturelle de Vals (Ardèche). Contient un gramme et demi de bi-carbonate de soude (sel de Vichy).
Eau de table hygiénique et agréable.
Ne trouble pas le vin. Pétile dans le verre comme du Champagne. Facilite la digestion. Guérit et prévient les Maladies du Foie et de l'Estomac.
70% DE RABATS
AMÉLIORE LE VIN ET L'ÉCONOMISE
15 fr. la Caisse de 50 Bouteilles
Port à part et en plus au moment de la livraison. Toutes les expéditions se font de Vals (Ardèche), dans les 15 jours de la demande, contre mandat-poste adressé à l'administration de notre Journal.
AUTORISATION DE LETAT

Liquidation pour cause de cessation de Commerce
LUTZ
13, Rue Héré, 13, Nancy
Horlogerie, Bijouterie or et argent, Orfèvrerie argent, Métal blanc et Métal anglais.
Montres remontoirs OR, pour dames, depuis 40 fr.; ARGENT, dep. 18 fr.
Toutes les Marchandises seront vendues au prix de facture.

INSTALLATION DES EAUX DE LA MOSELLE
P. RAOULX-CLAUDEL
Entrepreneur du service municipal des Eaux de la Ville de Nancy
Grand Boulevard de la Pépinière, 36
SEUL CONCESSIONNAIRE DES PRISES D'EAU DE MOSELLE
Spécialité de Distribution d'Eau
AVIS. Ne pas confondre avec l'ancien adjudicataire de la Ville.
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DES COMPTES D'EAU

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DE
L'Élixir, Poudre et Pâte Dentifrices
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulas (Gironde)
DIPLOME D'HONNEUR. Prix de la Commune de Soulas, 1884
Médailles d'Or. Bruxelles 1885, Londres 1884
Les plus hautes Récompenses
INVENTÉ EN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD
« L'usage journalier de l'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives. »
« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et saine préparation, le meilleur remède et le seul préserveur des affections dentaires. »
Elixir, 2 fr. 40, 12, 24, 36, 48, 60, 72, 84, 96, 108, 120, 144, 168, 192, 216, 240, 264, 288, 312, 336, 360, 384, 408, 432, 456, 480, 504, 528, 552, 576, 600, 624, 648, 672, 696, 720, 744, 768, 792, 816, 840, 864, 888, 912, 936, 960, 984, 1008, 1032, 1056, 1080, 1104, 1128, 1152, 1176, 1200, 1224, 1248, 1272, 1296, 1320, 1344, 1368, 1392, 1416, 1440, 1464, 1488, 1512, 1536, 1560, 1584, 1608, 1632, 1656, 1680, 1704, 1728, 1752, 1776, 1800, 1824, 1848, 1872, 1896, 1920, 1944, 1968, 1992, 2016, 2040, 2064, 2088, 2112, 2136, 2160, 2184, 2208, 2232, 2256, 2280, 2304, 2328, 2352, 2376, 2400, 2424, 2448, 2472, 2496, 2520, 2544, 2568, 2592, 2616, 2640, 2664, 2688, 2712, 2736, 2760, 2784, 2808, 2832, 2856, 2880, 2904, 2928, 2952, 2976, 3000, 3024, 3048, 3072, 3096, 3120, 3144, 3168, 3192, 3216, 3240, 3264, 3288, 3312, 3336, 3360, 3384, 3408, 3432, 3456, 3480, 3504, 3528, 3552, 3576, 3600, 3624, 3648, 3672, 3696, 3720, 3744, 3768, 3792, 3816, 3840, 3864, 3888, 3912, 3936, 3960, 3984, 4008, 4032, 4056, 4080, 4104, 4128, 4152, 4176, 4200, 4224, 4248, 4272, 4296, 4320, 4344, 4368, 4392, 4416, 4440, 4464, 4488, 4512, 4536, 4560, 4584, 4608, 4632, 4656, 4680, 4704, 4728, 4752, 4776, 4800, 4824, 4848, 4872, 4896, 4920, 4944, 4968, 4992, 5016, 5040, 5064, 5088, 5112, 5136, 5160, 5184, 5208, 5232, 5256, 5280, 5304, 5328, 5352, 5376, 5400, 5424, 5448, 5472, 5496, 5520, 5544, 5568, 5592, 5616, 5640, 5664, 5688, 5712, 5736, 5760, 5784, 5808, 5832, 5856, 5880, 5904, 5928, 5952, 5976, 6000, 6024, 6048, 6072, 6096, 6120, 6144, 6168, 6192, 6216, 6240, 6264, 6288, 6312, 6336, 6360, 6384, 6408, 6432, 6456, 6480, 6504, 6528, 6552, 6576, 6600, 6624, 6648, 6672, 6696, 6720, 6744, 6768, 6792, 6816, 6840, 6864, 6888, 6912, 6936, 6960, 6984, 7008, 7032, 7056, 7080, 7104, 7128, 7152, 7176, 7200, 7224, 7248, 7272, 7296, 7320, 7344, 7368, 7392, 7416, 7440, 7464, 7488, 7512, 7536, 7560, 7584, 7608, 7632, 7656, 7680, 7704, 7728, 7752, 7776, 7800, 7824, 7848, 7872, 7896, 7920, 7944, 7968, 7992, 8016, 8040, 8064, 8088, 8112, 8136, 8160, 8184, 8208, 8232, 8256, 8280, 8304, 8328, 8352, 8376, 8400, 8424, 8448, 8472, 8496, 8520, 8544, 8568, 8592, 8616, 8640, 8664, 8688, 8712, 8736, 8760, 8784, 8808, 8832, 8856, 8880, 8904, 8928, 8952, 8976, 9000, 9024, 9048, 9072, 9096, 9120, 9144, 9168, 9192, 9216, 9240, 9264, 9288, 9312, 9336, 9360, 9384, 9408, 9432, 9456, 9480, 9504, 9528, 9552, 9576, 9600, 9624, 9648, 9672, 9696, 9720, 9744, 9768, 9792, 9816, 9840, 9864, 9888, 9912, 9936, 9960, 9984, 10000.
Se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

SI vous voulez un beau **VEAU POULAIN** bien très bien **PORC** bien très bien **AGNEAU** bien très bien **CRÉMEINE** et coûtant six fois moins.
Achetez pour le élevage la très NOURRISSANTE remplaçant avantageusement le lait maternel.
d'élevage et vétérinaires. Vente: chez tous les Epiciers, Droguistes et Grainetiers.
DISTRIBUTION, ATTELIERS ET MOULINS. BREVETÉS. MOYEN CARACTÉRISTIQUE.
Sac de 10 KILOGES d'assai pour 250 litres de lait (Crémeine) : 3 FR. 50
Sac de 25 KILOGES d'assai pour 625 litres de lait (Crémeine) : 8 FR. 50
Dépôt Général: Agence Centrale des Epiciers de France, Alfred DUBUY, 25, Rue de Valenciennes, 25, NANCY.

Ce pavillon comprendra en outre : un escalier donnant accès dans les salles du musée de peinture du premier étage; la porte ouvrant dans les galeries du musée de sculpture et le logement du surveillant des musées.
On voit déjà que le visiteur qui aura pénétré dans les galeries du musée par la place de l'hôtel de ville, pourra après les avoir toutes parcourues sortir par la rue Pierre-Fourrier.
L'autre partie du pavillon, joignant la grille qui ferme la cour donnant sur la rue de la Constitution, formera le salon carré de sculpture.
L'aménagement des galeries au rez-de-chaussée et au premier étage sera identique. Un mur percé d'ouvertures séparera deux galeries dont l'axe sera parallèle à la rue Pierre-Fourrier.
Toute la superficie du pavillon, formant, au premier étage, un salon carré qui sera éclairé par neuf fenêtres, trois donnant sur la rue Pierre-Fourrier; quatre sur la rue de la Constitution et cinq dans la cour; de ce côté l'aspect sera assez monotone.
De larges fenêtres semblables à celles qui s'ouvrent actuellement sur le local où est placée la calorifère éclaireront la galerie du bas; la galerie de peinture était éclairée par une flamande, la partie supérieure du mur sera ornée de moulures très simples, formant des carrés dont le milieu sera occupé par un médaillon.
Grâce à cette transformation, la ville de Nancy possédera enfin un musée digne de son importance et des œuvres artistiques qu'elle possède. H. M.

Les suites d'un monôme
Samedi soir ou plutôt dimanche matin, car la nuit était déjà avancée, l'École Saint-Sigisbert a été assaigée — c'est le mot — par des étudiants. Ces jeunes gens, après avoir passé la soirée au cercle de la place Stanislas, où un punch avait été servi, avaient parcouru toute la ville aux cris de : Monôme! monôme! et étaient arrivés enfin place de l'Académie.
Nous ne voulons nullement dramatiser cet incident. Aussi bien, la grande porte de Saint-Sigisbert, qui est fort solide, a-t-elle résisté au choc. D'ailleurs, nous sommes bien convaincus que l'immense majorité des étudiants n'a pas pris part à l'« assaut ». Il n'en est pas moins vrai que la porte du collège a été fortement endommagée, que les « assiégeants » ont brisé à coups de pierres de nombreux carreaux, notamment ceux de la chapelle et de l'infirmerie (une pierre même a roulé jusque sous le lit d'un élève malade), que des vociférations et des injures ont été proférées à l'adresse des professeurs de Saint-Sigisbert.
Des ouvriers, qui se conduiraient ainsi, passeraient en police correctionnelle.
Nous entendons beaucoup de gens blâmer la police, laquelle n'a pas paru pendant cette scène scandaleuse et n'est arrivée sur les lieux que dimanche matin, à sept heures, pour faire son enquête.
Ce n'est pas à la police qu'il faut s'en prendre, mais à l'autorité supérieure qui tolère des monômes à des heures indées et laisse troubler la tranquillité qu'elle est chargée de maintenir.
Espérons qu'une pareille attitude à l'ordre public et à la propriété ne se renouvellera point.

Le grand-rabbin de Nancy
Dimanche 2, commencé l'examen des concurrents à l'emploi de grand-rabbin de la communauté israélite de Nancy, vacant par la mort de M. Lieberman.
Sept candidats sont sur les rangs; ce sont les rabbins d'Alger, Lunéville, Nîmes, Toul, Toulouse, Verdun et Vesoul.

L'HOSPICE SAINT-JULIEN
STATISTIQUE III
Ainsi que nous l'avons fait pour l'hôpital civil de Nancy, nous terminerons l'œuvre que nous avons entreprise sur l'hospice Saint-Julien, en donnant quelques chiffres qui permettront d'apprécier d'une façon exacte les services rendus annuellement par cet établissement hospitalier.
Il comprenait, au 1^{er} janvier 1889, 100 malades indigents, 58 pensionnaires de quatre classes, 21 de troisième classe, 9 de seconde classe et 8 de première classe.
Pendant l'année 1887, 13 décès et 13 préposés ou servants ont assuré le service.
Voici quel a été le mouvement de la population hospitalisée pendant l'année 1888. Nous négligerons les chiffres relatifs aux pensionnaires des diverses classes et ne nous occuperons que des indigents.
Il est entré 34 hommes et 21 femmes. Il est sorti 14 hommes et 8 femmes. Il s'est produit 18 décès parmi les hommes et 13 parmi les femmes.
Le nombre des journées d'assistance s'est élevé pour cette catégorie de personnes à 73,034.
Il ressort de ces données un fait utile à constater. Pendant l'année dont il vient d'être question, cinquante et une vacances se sont produites. Il a été autorisé pour la nomination des titulaires des lits devenus disponibles.
Ce chiffre est d'une élévation douloureuse, lorsqu'on songe au nombre considérable de malheureux que leur situation rendrait dignes d'être accueillis à l'hospice Saint-Julien.
Cette constatation démontrera mieux que ne saurait le faire tous les arguments, combien sont nécessaires les hospices d'indigents et l'urgence nécessaire pour les pouvoirs élus et pour la charité publique d'en augmenter les ressources. H. M.

Pétition
Voici le texte d'une pétition qui a été remise samedi soir à la municipalité — et que l'on nous prie de vouloir bien insérer :
Messieurs les Conseillers de la ville de Nancy,
Les nombreux commerçants et propriétaires soussignés, de la rue Saint-Dizier, ont l'honneur de vous remercier d'avoir compris qu'il était nuisible aux intérêts de la ville, en rejetant, par votre vote du 18 décembre dernier, le percement de la rue des Quatre-Eglises, dont l'utilité évidente et la dépense énorme obéiraient considérablement les finances municipales sans autre compensation que de défrayer le commerce de notre belle rue Saint-Dizier, dont tous les rez-de-chaussées des maisons sont occupés par de forts patenôtres, tandis que la rue des Quatre-Eglises, rue tranquille et de rentiers, compte à peine une dizaine de magasins de moindre importance.
La rue Saint-Dizier a déjà souffert de l'établissement du chemin de fer de Vézelise, qui a détourné le passage des nombreux campagnards de cette région à l'avantage de la rue Saint-Jean, et si à cet état de choses on y ajoutait le percement de la rue des Quatre-Eglises, qui lui ôterait le passage des habitants et des troupeaux venant par la rue du Montet, qu'adviendrait-il? Il y a déjà trop de magasins vides de locataires dans les différents quar-